



MAITRE D'OUVRAGE:

TERRE ET CREATION

42 Bis chemin de Canto Laouzetto - 31000 TOULOUSE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE MURET

Lotissement " L'OREE DES MOISSONS "

15 lots

273 avenue Roger Tissandié - 31600 MURET

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

PROGRAMME DES TRAVAUX



VRD CONCEPT
Zac Albasud
201 avenue d'Allemagne
82000 MONTAUBAN
Tél 05 63 22 50 22 - Fax 05 63 22 50 23
E-mail : montauban@vrdconcept.fr

Emile MERHI - Architecte DPLG

Technoclub bâtiment D
4 rue Farman
31700 BLAGNAC
Tél : 05 34 60 46 90
E-mail : secretariat@bmingenierie.com

| INDICE | DATE | OBJET |
|--------|------------|----------------------|
| F | 14/04/2021 | AJOUT PISTE CYCLABLE |
| | | |
| | | |
| | | |

A.P.D.

PA8-1

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE MURET

Lotissement 15 LOTS

273 Avenue Roger Tissandié

PROGRAMME DES TRAVAUX

A) INTRODUCTION

La présente notice a pour but de définir les modalités techniques de desserte en voirie et réseaux divers du lotissement de 15 lots à bâtir, desservi par l'avenue Roger Tissandié sur la commune de MURET. Les parcelles cadastrales concernées sont des parties des n°14 et 90, section BB, *elles font parties* du zonage UD du PLU de la commune.

Le projet a fait l'objet d'une concertation avec les services responsables de la Mairie, mais également avec les services concédés tels que le Service de l'Assainissement, le Service des Eaux, Enedis, GRDF ainsi que les Télécommunications.

B) DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETES

I - VOIRIE (voir pièce n° PA8-2)

Les voies et espaces collectifs du lotissement sont destinées à être intégrées au domaine public communautaire et municipal.

La voie du lotissement se raccordera sur l'avenue Roger Tissandié. Elle sera en impasse à double sens de circulation et munie à son extrémité d'une raquette de retournement permettant de faire demi tour.

La chaussée de ces voies comprendra des rayons permettant le passage des véhicules de secours et des camions de ramassage des ordures ménagères.

L'ensemble des terres excédentaires suite aux terrassements des travaux VRD sera régalié sur les parcelles sur une hauteur maximale de 0,20 m (hors talutage pour remblais de la voirie).

Caractéristiques de la chaussée et des parkings

Les dimensions des chaussées et des parkings sont données sur le plan de voirie.

Voies :

L'emprise de la voie sera de 11 m.

Elle présente un profil de chaussée conforme au PLU avec :

- Une chaussée de 6,00m de large,
- Des trottoirs de 1.50m de larges bordures comprises.
- Des poches de stationnements longitudinaux d'une largeur de 2,00m

Profils en travers

Les profils en travers figurent sur le plan n° PA8-2b.

Caractéristiques

Les chaussées seront traitées à simple dévers.

Les bordures suivantes seront mises en place :

- A2, T2 et T2 CS1 en limite de voirie
- Les bordures P1 et des blocs agglomérés pleins bloqueront l'ensemble des chaussées et des trottoirs contre les lots. Les agglos seront implantés sur la propriété privative des lots et pourront constituer ultérieurement la fondation de la clôture du lot.

Constitution des différentes surfaces

1°) -Chaussée :

- une couche de fondation en tout venant 0/80 sur une épaisseur donnée par l'étude de sol afin d'obtenir une $PF2 \geq 50$ MPa après compactage (suivant l'étude de sol).
- une couche de base en matériaux GNT 0/20 B2C2 sur une épaisseur de 0,20 m après compactage.
- Une couche de roulement en matériaux concassés 0/10 enrobés à chaud sur une épaisseur de 0,06 m.

* Des variantes pourront être apportées notamment par une couche de forme constituée par un traitement des sols. Les diverses variantes seront justifiées par des calculs de laboratoire et validées par la communauté des Communes du Muretain.

2°) -Trottoirs et stationnement :

- une couche de fondation en tout venant 0/80 sur une épaisseur donnée par l'étude de sol afin d'obtenir une $PF2 \geq 50$ MPa après compactage (suivant l'étude de sol).
- une couche de base en matériaux concassés 0/20 sur une épaisseur de 0,20 m après compactage.
- une couche de roulement en matériaux concassés 0/6 enrobés à chaud sur une épaisseur de 0,05 m.

* Des variantes pourront être apportées notamment par une couche de forme constituée par un traitement des sols. Les diverses variantes seront justifiées par des calculs de laboratoire et validées par la communauté des Communes du Muretain.

Nota

Pour la construction des habitations, l'accès aux parcelles sera interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Les camions "toupies" béton devront obligatoirement être équipés de

pompe à béton afin de livrer le béton depuis la chaussée, les matériaux de construction seront livrés également à l'aide d'engins de levage sans empiéter sur les trottoirs.

La chaussée dans son ensemble sera limitée à 13 tonnes à l'essieu.

3°) -Piste cyclable :

Une piste cyclable sera aménagée le long de l'avenue Roger Tissandé, elle sera bordée de bordures P1 et aura une couche de roulement en grave émulsion calcaire d'une épaisseur de 5cm d'épaisseur sur une couche de fondation de 30 cm de GNT.

En bordure de lot, les bordures P1 seront remplacées par des agglos pleins implantés dans la parcelle privative et pouvant former le soubassement de la future clôture limitée à 5 rangs d'agglos.

II - ASSAINISSEMENT GENERAL (voir pièces n° PA8-3)

Conformément au système adopté par la commune, le réseau d'assainissement sera de type séparatif.

Collecteur d'eaux usées

Il récupèrera les eaux usées et les eaux vannes des habitations et se raccordera sur le réseau d'eaux usées à créer sous l'Avenue Roger Tissandé.

Le collecteur projeté par l'aménageur sera réalisé au moyen de canalisations en PVC de diamètre Ø 200 (série assainissement "CR8").

La visite et l'entretien du réseau seront assurés par la mise en place de regards de visite de Ø 1000, couverture par tampon fonte type agréé par le concessionnaire.

Ces regards seront installés aux changements de direction des collecteurs.

Aux extrémités des branchements particuliers, il sera placé des regards de départ en PVC de diamètre 315 à une entrée, munis d'une couverture en fonte avec tampon hydraulique et raccordés au collecteur par des canalisations de Ø 160. Le raccordement des branchements se fera soit sur regard, soit par piquage.

Collecteur eaux pluviales

Les eaux pluviales de l'opération seront évacuées, après rétention et régulation, vers le fossé existant le long de la parcelle à l'ouest.

Le système de gestion des eaux pluviales sera étudié en concertation avec la communauté des Communes du Muretain, il sera conçu de manière à respecter les exigences du règlement d'urbanisme et ne rejeter au titre de l'ensemble de l'opération qu'un débit limité à 10 l/s/ha en fonction de la surface collectée.

L'opération comportera un bassin de rétention à ciel ouvert paysager.

Les eaux de ruissellement des chaussées seront recueillies au moyen de caniveaux à grille et de regards avaloirs, qui seront raccordés au réseau principal par des conduites de diamètre 400 de classe 135A ou 200A selon la charge sur la génératrice supérieure.

La visite et l'entretien du réseau seront assurés par la mise en place de regards de visite de Ø 1000, couvertures par tampon en fonte conforme au cahier des charges du concessionnaire.

Aux extrémités des branchements particuliers et en limites de propriété, il sera placé un regard de départ en PVC de diamètre 315, muni d'une couverture en fonte (tampon citerne) et raccordé au réseau par une canalisation PVC de diamètre 200.

Le bassin de rétention sera dimensionné pour une période de retour de 20 ans avec rejet au fossé. Le débit de fuite général de l'opération est calculé sur la base de 10 l/s/ha.

La note de calcul de la rétention figure sur la pièce PA8-9 « Note eaux pluviales »

III - EAU POTABLE (voir pièce n° PA8-4)

L'alimentation de l'opération se fera à partir de la conduite existante sous l'Avenue Roger Tissandié.

Le réseau projeté sous la voie sera réalisé en PVC de diamètre 93,8/110 jusqu'au poteau d'incendie projeté et de diamètre 53,6/63 ensuite.

Des vannes permettront d'isoler les tronçons en cas de besoin.

L'alimentation des lots se fera au moyen de dispositifs de branchements de 20 mm munis de robinets d'arrêt sous bouche à clé ; les conduites de branchements seront en PEHD de diamètre 19,4/25, les compteurs étant placés sur les parcelles en limites de propriété accessible ou sous le domaine public, dans des regards enterrés du type préfabriqué.

La défense incendie sera assurée par la création d'un poteau incendie à l'entrée de l'opération.

Une vidange sera mise en œuvre suivant accord du concessionnaire.

IV – TELEPHONE ET FIBRE OPTIQUE (voir pièce n° PA8-4)

Ce réseau aura pour origine le réseau souterrain existant Avenue Roger Tissandié.

La desserte téléphonique sera assurée par la mise en place d'un réseau de canalisations souterraines constituées par des tubes en PVC 42/45 (3) aiguillés.

Les chambres de visite et de tirage seront du type L3T et L2T.

Le branchement particulier des lots sera réalisé au moyen de canalisations PVC Ø 42/45 (2) qui aboutiront dans les regards parcellaires « 30x30 ».

IV – GAZ (voir plan n°PA8-5)

S'il est possible de desservir le programme, et si le lotisseur choisit cette énergie, le réseau GAZ aura pour origine le réseau existant sous l'Avenue de Tissandié.

Selon la convention, le génie civil (tranchées) sera réalisé par le lotisseur et la desserte en gaz du lotissement sera assurée par la mise en place d'un réseau de canalisations souterraines et de coffrets de détente réalisés par GRDF.

V - DISTRIBUTION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Réseau basse tension (voir pièces n° PA8-6)

L'alimentation en énergie électrique basse tension se fera à partir des postes MT/BT existant Avenue Roger Tissandié.

Le réseau basse tension sera réalisé en souterrain par des câbles à conducteur aluminium d'un type agréé par ERDF, les sections utilisées étant le 240 mm² ; 150 mm² et le 95 mm² ceci en fonction des chutes de tension.

Pour les lots, les câbles aboutiront sur des coffrets de coupure de type « S20 » équipés de grille REMBT pour le réseau et des coffrets CCPI (coupe circuit principal individuel) de type « CIBE » 1 ou 2 pour les branchements.

La puissance nécessaire pour l'alimentation électrique de ce lotissement sera de : 112 KVA (valeur foisonnée).

Eclairage public (voir pièces n° PA8-6)

L'éclairage des voies sera assuré par des mâts et des appareillages choisis en accord avec le maître d'ouvrage, la commune et le concessionnaire.

L'alimentation du réseau d'éclairage se fera à partir d'un coffret de comptage et d'un coffret de commande projetés sur l'opération.

VII - ESPACES VERTS

Les essences d'arbres retenues seront choisies en accord avec les services techniques de la commune de MURET.